

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

La Haye, le 15 juillet 1848.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES

Chez M. van Weelden, libraire, Sme

et chez les Libraires Doornik, Le

braires, Lange Pootsch, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franco de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT  
PAR TRIMESTRE  
Pour La Haye, 1 florin  
,, la province, 1 florin 50 centimes  
,, l'étranger, 1 florin 75 centimes

PRIX DES INSERTIONS  
Les premières 5 lignes à 150 centimes  
compris et 20 cts. par ligne en sus

LA HAYE, LE 15 JUILLET.

## REVUE POLITIQUE.

Les bruits de conspiration, de fréquents assassinats, de tentatives de révolte ont ébranlé pendant toute la journée du 13, une vive inquiétude à Paris. On redoutait la journée du lendemain, anniversaire de la prise de la Bastille en 1789. Nous saurons demain comment cette journée se sera passée. Les projets que l'on prête aux futurs insurgés sont tellement extravagants, tellement monstrueux, les moyens auxquels ils auraient recours tellement invraisemblables, que s'il ne s'agissait pas de choses aussi tristes, on serait tenté de rire des frayeurs que les faiseurs de nouvelles inspirent à une certaine partie de la population de Paris. En réalité, toute tentative sérieuse en faveur de l'anarchie, dans le moment actuel, nous paraît impossible. Les esprits de répression sont nombreux et l'on peut se reposer sur la vigilance et l'énergie du gouvernement; si donc les dangers qui menacent l'ordre ne sont pas encore entièrement écartés, ils ne sont du moins pas immédiats.

Il paraît que l'état de siège sera maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Les circonstances ne justifient que trop cette rigoureuse mesure. M. de Girardin vient de faire paraître une lettre pour annoncer qu'il ajourne la publication de son mémoire justificatif. C'est parce qu'il a entendu dire que le 14 juillet pouvait être une nouvelle occasion d'émeute; il ne veut pas qu'on puisse l'accuser d'en être la cause, même indirectement, et éloigné.

Les députés de l'assemblée nationale de France n'ont pas présenté d'interpellation hier. D'abord, qui encourage la construction des maisons en les affranchissant de tout impôt pendant un certain temps, a été voté. Était-ce une loi d'urgence? en ce moment, qui penserait à bâtir? Le marché de Paris présente des alternatives qui ne s'expliquent que par des causes tout-à-fait locales. La hausse succède à la baisse, puis la baisse à la hausse, sans aucun changement appréciable de la situation politique.

Nous avons annoncé hier qu'un exposé de la situation de la Prusse, présenté par M. Bassemann à l'assemblée nationale, dans la séance du 11 de ce mois, avait été favorablement accueilli. L'heure approche, à laquelle nous partions ordinairement pour aller nous asseoir dans les tribunes de l'assemblée nationale. On y verra que dans les réformes apportées au système des contributions, le gouvernement frappe particulièrement les classes fortunées. Le même principe a été suivi dans l'application de l'impôt sur le revenu. Le droit de timbre sur les journaux a été sensiblement baissé. Cette partie du plan financier du ministre a été approuvée par l'assemblée et les tribunes. La dette publique est de 10 millions de thalers.

Après avoir entendu l'exposé financier, la chambre a ouvert les débats sur la proposition de M. Jacoby contre la décision du parlement de Francfort qui a posé en principe l'irresponsabilité du vicar de l'empire. Il paraît que la lutte parlementaire sera vive et qu'à cette occasion les deux partis qui divisent la chambre essayeront leurs forces. On voit même une question de cabinet engagée dans ce débat, car la proposition Jacoby est diamétralement opposée à l'opinion émise par le gouvernement. Il est plus que probable que le cabinet se résoudra à résister, puisque la saine partie de la chambre qui a la majorité, voit dans le triomphe de M. Jacoby un premier pas vers la république.

Le courrier d'Allemagne, que nous recevons à l'instant, nous apporte la nouvelle du rejet à une forte majorité de la proposition Jacoby.

Le courrier de Vienne ne nous est pas parvenu aujourd'hui. La levée du blocus de Trieste, annoncée à plusieurs reprises, a définitivement eu lieu le 6 de ce mois.

La nouvelle du passage du Pruth par une armée russe, annoncée d'abord par la Gazette de Lemberg, confirmée par la Gazette officielle de Vienne, puis démentie le lendemain par ces deux journaux, est aujourd'hui, sous une date plus rapprochée, officiellement affirmée par une lettre de Cronstadt. En outre, nous voyons dans une correspondance de Paris, que trois bâtiments de guerre anglais seraient entrés dans la Mer-Noire et que l'ambassadeur de la république française en Turquie, a vivement protesté contre l'invasion russe dans les principautés danubiennes, qui doivent avoir produit une grande sensation à Constantinople et à Vienne, se confirment, des complications sérieuses surgiraient probablement de ce côté.

Nous ajouterons que le gouvernement français n'avait encore reçu avant-hier aucune communication officielle de l'entrée des Russes en Moldavie.

Le pape a tenu un consistoire, le 3 juillet. Sa sainteté a créé des évêques et nommé des cardinaux. La nouvelle encyclique prononcée à cette occasion par le Saint-Père ne nous est pas encore connue, mais on croit qu'elle ne contient rien de politique.

Une lettre particulière de Rome dit que sa sainteté a été frappée le 6 courant, d'une attaque d'apoplexie, et que sa santé, qui était florissante, se ressent d'une manière assez inquiétante du coup d'accident qui a menacé ses jours.

Les Etats-Unis d'Amérique, dans deux campagnes, ont fait le Mexique accepter un traité qui lui enlève un tiers de son territoire et son plus beau port sur l'Océan pacifique, je ne salue pas l'Amérique, qui elle devrait compter à l'avenir avec cette jeune république. Aussi voyons-nous, malgré les révolutions qui ont agité tous les pays, les hommes d'Etat attacher un vif intérêt à l'union commencée entre les deux grands partis qui divisent l'Amérique. On a pour porter à la présidence soit le général Cass, désigné par la majorité comme le candidat de la démocratie par la convention de Baltimore, soit le général Taylor recommandé

par une majorité seulement de whigs réunis en convention à Philadelphie.

Nous avons donc pensé que les extraits suivants d'une lettre de notre correspondant de Washington du 24 juin offriraient quelque intérêt à nos lecteurs :

« Avant de vous parler de la lutte présidentielle qui commence, et dans le but de vous préserver des erreurs qui pullulent dans les journaux européens lorsqu'ils parlent des conventions démocratiques et whigs qui ont toujours lieu dans l'Union quelques mois avant le 7 novembre, je crois devoir vous expliquer ce qu'on entend par une convention présidentielle. Ce mot convention s'applique spécialement aux comités convoqués pour désigner le candidat recommandé aux suffrages d'un des deux partis. Ces conventions se composent de députés de chaque Etat en nombre égal à celui de ses représentants au Congrès fédéral. C'est à Baltimore que les conventions démocratiques se réunissent toujours. Celle qui vient d'y siéger a nommé à l'unanimité M. Cass, comme le candidat de son parti, et le général Butler, comme le candidat de son parti pour la vice-présidence. Cette nomination a été répétée à la fois, conformément aux précédents, les deux candidats qui avaient réuni la majorité absolue des voix, ont subséquemment obtenu le suffrage unanime de l'assemblée.

« Il n'en a pas été de même de la convention whig réunie à Philadelphie. Après plusieurs scrutins, le général Taylor a obtenu, il est vrai, la majorité des suffrages; mais les délégués de New-York, de l'Ohio, du Massachusetts, ont refusé leur assentiment à ce qu'il fût proclamé comme régulièrement nommé par le parti whig.

« Il est remarquable aussi que la majorité des voix données à M. Taylor se compose de suffrages de délégués d'Etats appartenant décidément à l'opinion démocratique.

« Ce que l'on devait attendre de deux nominations si différentes n'a pas tardé à se manifester. La démocratie a confirmé par son assentiment enthousiaste le choix de ses candidats, tandis que le parti whig divisé dans l'Union comme il l'avait été dans l'assemblée de Philadelphie, ne sait sous quel drapeau se rallier. Il suit de cet état de choses que les hommes accoutumés à la marche de l'opinion s'accordent à penser que M. Cass, dont la foi politique n'a jamais vacillé, et qui dans la dernière guerre a lutté dans le sénat pour l'administration contre tous les orateurs whigs, l'emportera sur son antagoniste, malgré la popularité que ses victoires ont acquises à ce dernier. Ce serait d'ailleurs une chose inouïe en Amérique que le succès d'un candidat qui déclare n'appartenir à aucun parti, et qui néanmoins n'invoque que les sympathies d'un seul. »

Le journal officiel publie un arrêté royal du 6 juillet, contre-signé par le ministre des finances, qui ouvre le bureau de Malthezie, dans la province d'Overyssel, à l'importation du bois et des matériaux de construction.

Nous venons de recevoir le rapport préalable des sections de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, sur le projet de Loi-Fondamentale modifiée. Nous ferons connaître l'opinion émise par la Chambre sur les principaux points de la nouvelle constitution.

— Le *Handelblad* nous apprend que, par suite de sa nomination à l'université d'Utrecht, M. le professeur J. van Hall a donné sa démission de professeur à l'Athénée illustre d'Amsterdam.

— Le roi a conféré les insignes de chevalier de l'ordre de la Couronne de Orange à M. Bender, chef de musique du régiment des guides, à Bruxelles.

— Un de nos compositeurs les plus distingués, M. A. Berlin, vient de recevoir de l'empereur d'Autriche une grande médaille en or, comme un témoignage de haute satisfaction pour une symphonie à grand orchestre que M. Berlin a dédiée à S. M. I.

— On apprend que le grand festival d'Arnhem a été remis aux 19 et 20 août prochain. Le *Liedertafel* amsterdamois *Eunomia* prêtera son concours à cette fête musicale.

### Passage du Pruth par les Russes.

Nous recevons de Valachie, une nouvelle lettre datée de Cronstadt (Transylvanie), le 30 juin, laquelle nous annonce, comme une nouvelle positive, qu'à la suite de l'abdication du prince Bibesco et de l'espèce de défi jeté à la Russie par le nouveau gouvernement valaque, trois régiments de cosaques et trente-deux pièces d'artillerie ont passé le Pruth. Le gouvernement valaque se prépare à la résistance dans la mesure de ses forces.

— Une correspondance parisienne parle d'un bruit, suivant lequel trois bâtiments de guerre anglais de l'escadre du Levant seraient entrés dans la Mer Noire. Ce mouvement, qui avait produit à Constantinople une grande sensation, se rapportait, dit-on, à l'entrée des troupes russes dans les provinces du Danube.

On dit également que le général Aupick, ambassadeur de la République française en Turquie, a protesté contre l'envahissement par la Russie de ces provinces.

### Parlement de Hanovre.

HANOVRE, 8 JUILLET. — Aujourd'hui, avant la clôture de la session de la diète, il a été donné lecture de la lettre suivante, adressée à cette dernière par le ministre d'état :

La diète connaît sans doute les résolutions prises par l'assemblée nationale allemande relativement à la création d'un pouvoir central provisoire et la nomination de S. A. l'archiduc Jean d'Autriche à la dignité de vicar de l'empire. La personne de cet auguste prince est si propre à attirer sur elle la confiance des princes et des peuples de l'Allemagne, que S. M. le roi n'a pas hésité un instant à approuver cette élection et à la saluer comme un des plus heureux événements dans les conjonctures actuelles. Bien plus, le roi, plein de confiance dans la personne de l'archiduc, s'est décidé, dans le cas où le prince accepterait l'élection, à ne pas faire valoir des scrupules que la forme et la teneur de la résolution qui lui confère la direction du pouvoir central sont bien de nature à provoquer. Cependant, S. M. a cru devoir faire à la diète la communication suivante sur cette importante affaire.

S. M. a reconnu l'impérieuse nécessité de donner à la constitution de l'Allemagne plus de force et d'unité, et elle a consenti par conséquent à ce que la constitution fût complétée par des représentants du peuple, adjoints à la diète; elle a déclaré aussi qu'elle était prête à faire des sacrifices pour atteindre à une plus grande force et à une plus grande unité. Mais, d'autre part, S. M. est intimement convaincu que la situation de l'Allemagne ne permet pas l'établissement d'un pouvoir central qui règle les affaires intérieures du pays et qui ferait paraître les princes comme de sim-

ples subordonnés d'un autre monarque, et que ni la prospérité ni la liberté des peuples, pas plus que l'honneur de S. M., ne lui permettraient de sanctionner une constitution qui n'assurerait pas aux Etats de l'Allemagne une indépendance suffisante.

Dans de pareilles conjonctures, S. M. est décidée à faire tous les sacrifices possibles pour la prospérité du pays; mais, d'autre part, les restrictions apportées à l'indépendance des Etats dépassaient les limites fixées par les devoirs qu'elle se propose de remplir vis-à-vis du pays que Dieu lui a confié, et par son propre honneur. Elle laissera venir les choses à la dernière extrémité plutôt que de prêter la main à des mesures que réprocheraient le devoir et l'honneur.

En conséquence, S. M. a chargé les sous-signes d'aviser par tous les moyens possibles, lors des débats sur la constitution de l'Allemagne, et en particulier sur le pouvoir central, provisoire à conférer à l'archiduc Jean, à ce que cette constitution et la position du vicar de l'empire puisse se maintenir, dans la sens indiquée plus haut, l'indépendance du royaume. S. M. a déclaré en même temps que, si les négociations n'aboutiraient pas à un résultat favorable, elle se réservait de révoquer les restrictions apportées à l'indépendance du royaume dans les limites que S. M. a cru devoir assigner, elle regarderait comme un devoir de ne pas rester dans une position qui, à ses yeux, la mettrait dans l'impossibilité d'avancer le bien-être du pays.

Hanovre, le 7 juillet 1848.  
Beimsgen, Protz. Stüve. Braun. Lehzen. Düring.

Un long et profond silence succéda à la lecture de cette lettre. Au bout d'un moment, M. le président Francke a demandé si quelq'un des membres avait quelques observations à présenter.

M. Merz a alors pris la parole pour demander quelques explications sur le dernier passage de la lettre, dont il croyait n'avoir pas saisi le sens. Voici ce qu'a répondu M. Stüve :

Il ne me paraît pas nécessaire que la diète prenne une résolution au sujet de cette lettre, d'autant plus que l'état actuel des choses, elle ne pourrait plus être prise. Quant à la teneur de la lettre, le ministre pense que la diète ne perdra pas de vue que la marche imprimée aux affaires de l'Allemagne depuis quelques mois a dû produire une profonde impression sur le roi, qui agit avec beaucoup de sérieux et avec une ferme conviction, et qui part du principe que la prospérité du pays se rattache en quelque sorte aux droits du prince. S. M. est décidée à faire de grands sacrifices. Mais le sentiment profond de ses devoirs vis-à-vis du pays et son honneur en qualité de souverain ont déterminé S. M. à quitter le pays si la marche des événements dépassait les limites qu'elle s'est posées. Voilà, dit M. Stüve, le sens de la lettre.

M. Bodungen : C'est là une éventualité que nous devons prévoir. Quant à la teneur de la lettre, c'est une autre autorité qui en juge. Quant à moi, je suis réjoui que la diète, avant de se séparer, ait reçu la nouvelle officielle de l'élection du vicar de l'empire et je sens le besoin de m'écrier : Vive l'archiduc Jean d'Autriche, vicar de l'empire!

M. Lang : Il est difficile de discuter sur cet objet; nous ne pouvons pas mettre cette question à l'ordre du jour. Je regrette qu'on nous ait pris ainsi au dépourvu dans une affaire aussi grave. J'ai par divers moi les déclarations d'autres Etats, de la Prusse en particulier. Jusqu'à présent j'ai dû me dire : C'est une affaire dans laquelle ont fait leur devoir non seulement l'assemblée nationale, allemande, et chaque fraction de cette assemblée, à quelques exceptions près, mais encore les gouvernements allemands. Messieurs, n'oublions pas que nous nous trouvons dans un moment de détresse, où, en provoquant la défiance, l'on peut perdre tout ce qu'il est encore possible de sauver dans cette détresse, mais qu'il est difficile d'y substituer quelque autre chose. La lettre qui vient d'être lue a fait dans le premier moment une pénible impression sur moi, mais cette impression s'est changée en un sentiment douloureux après la déclaration du ministre de l'intérieur. Si on avait pu en donner une autre, le devoir de la diète serait de préserver solennellement le pays contre tout ce qu'on pourrait déduire d'une pareille déclaration.

M. Lindemann : La lecture de cette lettre a aussi fait naître en moi de sérieuses réflexions; mais je désire que la chambre n'engage pas une discussion à ce sujet; la question est encore trop neuve, trop grave, pour pouvoir l'embrasser dans toute son étendue.

M. Richter : Il est d'autant plus déplorable qu'il ne nous en ait été donné connaissance qu'à la clôture de la session.

M. Lehzen : Ces regrets seraient complètement justifiés si le gouvernement avait été plus tôt à même de donner cette déclaration. Maintenant la diète a peine le temps de l'apprécier exactement. Aussi ne puis-je que prier instamment l'assemblée de ne pas se livrer à des appréhensions qui se sont point motivées. Un examen calme et attentif des déclarations d'autres gouvernements prouvera qu'on n'a aucune raison de concevoir des craintes telles que celles exprimées par l'honorable M. Lang. La diète elle-même et l'honorable M. Lang, en particulier, a désiré que le pays ne fût pas complètement absorbé dans l'Allemagne. Il n'est pas possible de déterminer, déjà maintenant, les mesures à prendre pour sauvegarder l'indépendance du pays, mais il ne faut pas craindre que le gouvernement ne trouble ou paralyse l'unité de l'Allemagne.

M. Hantelmann : Je ne veux pas entrer dans l'examen même de la question; nous connaissons très bien, vu son extrême gravité et l'impression qu'elle a produite sur nous, de nous tenir sur les véritables mesures à prendre dans cette occasion. Mais je m'associe entièrement à l'honorable M. Bodungen, et j'invite la chambre à s'écrier avec moi : Vive l'archiduc Jean d'Autriche, vicar de l'empire! (Toute la chambre et les ministres se lèvent et font entendre un triple vivat; M. Wedemeyer, conseiller privé au ministère de la guerre, reste seul assis.)

M. Stüve : Maintenant que nous avons porté un vivat à l'archiduc Jean, nous devons en faire autant pour notre roi. Le nouvel ordre de choses a exigé de la part du roi maints sacrifices qu'il a faits avec empressement; le dernier sacrifice serait le plus douloureux pour le cœur du monarque. Déclarons franchement, messieurs, qu'il ne pourrait pas nous arriver de plus grand malheur que si le roi quittait le pays. Vive le roi!

Ce cri est répété à trois reprises par la diète.

Bientôt après, le ministre a donné lecture de l'ordonnance qui ajourne indéfiniment la diète.

### Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 12 JUILLET. — Voici la réponse faite par le secrétaire d'Etat de l'intérieur à l'adresse des pairs et députés irlandais relative à l'agitation révolutionnaire en Irlande :

Whitehall, 11 juillet.  
» Mylords, conformément au désir exprimé par la députation que j'ai eu l'honneur de recevoir le 7 du courant, j'ai eu l'empressement de vous faire savoir que j'ai soumis le mémoire qui m'a été présenté à l'attention de mes collègues et que j'en ai transmis copie au lord lieutenant d'Irlande.

Le gouvernement de S. M. est convaincu du caractère dangereux des...

La confiance que par la forme excessive des poursuites...

Le sujet important auquel ce mémoire est relatif, occupe constamment...

La flotte de l'amiral Napier a reçu l'ordre d'appareiller...

Une réunion des actionnaires de la Banque coloniale a eu lieu hier à Londres...

La Gazette de Londres annonce la faillite de M. Haynes...

Le 10 juillet, de nouveaux mandats d'amener ont été lancés à Dublin...

La chambre des communes s'est formée hier en comité général sur le bill des sucres...

La chambre des communes s'est occupée du bill autorisant la vente des propriétés patrimoniales grevées en Irlande...

Un amendement qui demandait que la loi s'appliquât également à l'Angleterre a été retiré par son auteur...

La commission d'enquête sur l'affaire du Rajah de Sattarah, déposé de ses Etats par la compagnie des Indes...

Madrid, 8 juillet. — La cour est arrivée hier à la Granja, sans aucun accident...

Le général Narvaez partira pour la Granja demain ou après; on craint l'explosion de quelque émeute...

Le ministre des affaires étrangères est resté à Madrid par une affaire qu'il traite avec Mgr Brunelli...

Aussitôt après la réception officielle de ses lettres de créance, M. Martinez de la Rosa se rendra à Rome...

La direction de la Banque de St. Ferdinand ne tardera pas à publier son bilan...

Les bulletins de la Navarre annoncent que les carlistes ne font pas de progrès...

Les bulletins des chefs politiques de Valladolid, Burgos, Alava et Guipuzcoa...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

Notre correspondant de Bilbao nous écrit à la date du 5 courant: Cinq grands bâtiments portant le pavillon anglais...

affaires étrangères; de Schmerling, ministre de l'intérieur; le sénateur Duckwitz, de Brême, ministre du commerce; de Roane, ministre des finances...

Le roi de Prusse a nommé sous-secrétaire d'état du ministère des affaires étrangères, M. le comte de Bulow...

On écrit de Trieste, 7 juillet: La flotte italienne a levé hier le blocus de notre port...

Pesra. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'archiduc Etienne a ouvert, le 5 juillet, l'assemblée nationale hongroise...

La défense du pays et les finances sont les principaux objets sur lesquels, dans les circonstances extraordinaires actuelles, j'appelle, au nom de S. M., l'attention et la sollicitude des représentants de la nation...

S. M. a appris avec chagrin et avec le plus profond déplaisir que, malgré la sanction qu'elle a donnée sur la prière de sa fidèle nation hongroise...

Pour tranquilliser tous les habitants de ce pays, à quelque langue et à quelque religion qu'ils appartiennent, je déclare au nom de S. M. que le roi est fermement résolu à défendre contre toute attaque du dehors...

La fusion de la Transylvanie avec la Hongrie a été sanctionnée du plus grand cœur par S. M., parce qu'elle y a vu le moyen d'exaucer le désir ardent de son peuple chéri de Hongrie et de Transylvanie...

Le ministre hongrois de S. M. présentera au corps législatif les projets relatifs aux détails de cette fusion déjà accomplie...

En ce qui concerne les rapports extérieurs, la guerre n'a pas encore pu être terminée dans le royaume Lombard-Vénitien où les troupes ennemies du roi de Sardaigne et de quelques autres puissances italiennes ont attaqué l'armée de S. M.

Les relations pacifiques avec les autres puissances n'ont pas été altérées, et S. M. doute d'autant moins de leur continuation qu'elle a toujours considéré comme un des principaux soins de son gouvernement...

M. Hansemann, ministre des finances, croit utile de présenter à l'instant un exposé sommaire de la situation financière. La diminution de valeur de presque toutes les productions a naturellement déprécié les ventes des bois et des produits des mines de l'Etat...

Le ministre entre dans quelques détails pour expliquer les mesures financières qu'il propose. Les droits de timbre pour les journaux et les documents officiels seront diminués...

Dans toutes les mesures qu'il adopte, le ministère a pour principe, d'un côté, d'établir une assiette d'impôts proportionnée aux fortunes...

La commission des finances, que la chambre a nommée dans sa dernière séance, recevra communication de tous les états particuliers ou généraux qui seront de nature à l'éclairer...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

Le ministre reconnaît la nécessité de certaines réformes, surtout en ce qui concerne les impôts directs. Dans les provinces de l'Est, il règne un véritable chaos dans la perception de ces impôts...

En ce qui concerne les forêts, le ministre émet l'opinion que les forêts susceptibles de déboisement et d'une culture ultérieure seront le mieux conservées et exploitées par l'Etat...

mois, n'a pas été sans rendre des services et l'on a pu sans inconvénient lui assigner un million.

Les bons des caisses d'économies publiques, au nombre de 10 millions, ont été émis jusqu'à concurrence de 10 millions, émission que le vote de la diète a autorisée...

Pour le fonds de réserve, ce n'est pas le moment d'examiner, si, à l'avenir, il sera jugé utile d'amasser des trésors inutilisés (l'arbitre). Il sera possible de constituer une banque particulière solidement basée, et qui, sous le contrôle de l'Etat, sera chargée de liquider l'excédent du trésor.

Le ministre rend ensuite compte sommairement de la situation des fonds de réserve depuis 1820. Il reproduit le compte-rendu présenté à la dernière Diète, et que nous avons fait connaître dans le temps. Le résultat de ces explications est qu'en juin 1847 le fonds de réserve contenait 9 millions dont le ministre justifie l'emploi.

A mon arrivée aux affaires, dit M. Hansemann, j'ai trouvé les finances dans le meilleur état et dans un ordre parfait. Ce qui était défaut, c'était la simplification des rouages administratifs. J'ai envoyé à l'étranger deux personnes de confiance chargées de faire des études à ce sujet, et de me présenter un prompt rapport.

Les études préparatoires du budget de l'exercice courant, se poursuivent avec activité.

Depuis la promulgation de la loi du 17 janvier 1820 sur la dette publique, des 247 millions que l'Etat devait alors, 80 millions ont été amortis. En ce moment, l'Etat ne doit que 126 millions de thalers. C'est là, Messieurs, au point où en sont les choses en Europe, une situation que l'on peut appeler fibreuse.

Ainsi, Messieurs, nous avons traversé une période bien difficile; nous avons passé de l'ancien régime au nouveau sans en être ébranlés. L'ancien régime a maintenu l'ordre et la tranquillité; il nous a fourni les moyens de faire la guerre et de résister à l'ennemi.

Quand on se rappelle que nous sommes parvenus à traverser cette période sans jamais dévier de la ligne qui devait le conduire au but suprême de sa grandeur et de sa prospérité; que la confiance, dis-je, que le génie de ce peuple ne périra jamais et qu'il brillera toujours d'un éclat bien vif dans l'unité allemande. (Bravos prolongés sur presque tous les bancs.)

M. Jacoby donne lecture de sa proposition ainsi conçue: «L'Assemblée constituante de Prusse ne peut approuver la décision de l'Assemblée nationale allemande, par laquelle il est nommé un vicairé de l'Empire irresponsable et qui n'est pas lié aux décisions de l'Assemblée; mais l'Assemblée constituante de Prusse déclare en même temps que l'Assemblée nationale allemande est compétente pour prendre cette décision, sans que le gouvernement prussien ait en le droit de faire des réserves, de quelque nature qu'elles puissent être.»

Pour motiver l'urgence, M. Jacoby dit que l'Assemblée, ayant de poursuivre ses travaux, doit faire connaître comment elle envisage sa position en face de la patrie commune. La déclaration du ministre, dans la séance du 4 juillet, doit engager la chambre à faire cette déclaration au plus tôt.

M. Jacoby dit que l'Assemblée de Francfort, sortie de l'élection du peuple, est souveraine, et que le ministre de Prusse n'a pas le droit de faire des réserves en face d'une de ses décisions. Qu'advient-il de l'unité allemande s'il faut recourir, pour la réalisation de ce qui est voté à Francfort, au consentement des trois princes d'Allemagne? Quant à la première partie de sa proposition, M. Jacoby dit qu'un vicairé irresponsable n'est que le précurseur d'un empereur d'Allemagne. Dans la dernière révolution, le peuple a épargné les trônes existants, mais il n'a pas voulu qu'on en érigeât de nouveaux. Au reste, quel que soit le vote à intervenir, les droits souverains de l'Assemblée allemande demeurent intacts. Le ministre reconnaît l'archiduc Jean, mais il blâme le parlement de ne pas avoir préalablement demandé le consentement du gouvernement. Sa proposition dit le contraire. En l'adoptant, l'Assemblée, se soumet au vote du parlement souverain, mais elle exprime le regret que le parlement ait nommé un vicairé irresponsable. Que la chambre décide entre les deux opinions. Puisse sa décision être la salut du pays. (Bravos à l'extrême gauche.)

M. Hansemann dit que la proposition Jacoby renferme une première la conteste. Un pouvoir central responsable, c'est la république. Il ne peut y avoir une république à Francfort et des gouvernements monarchiques en Allemagne. La république est sans contredit la meilleure forme de gouvernement, mais le temps n'en est pas venu. Ce qui manque pour cela, ce sont des républicains, c'est-à-dire des hommes qui sachent subordonner leurs intérêts particuliers à l'intérêt de la patrie. Proclamer en ce moment la république, c'est profaner ce nom sacré et faire passer l'anarchie.

M. Waddeck, il faut prendre garde de faire revivre 1814 et 1830 où les libertés du peuple ont été méconnues. Il s'agit d'adresser au parlement de Francfort un salutaire avertissement. On ne peut faire reculer l'histoire de plusieurs siècles. Et si l'archiduc Jean, ainsi que j'en ai l'espoir, se déclarait responsable, est-ce que par cela même il aurait proclamé la république? Le ministre veut réserver au vicairé le droit de faire la guerre sans le consentement de l'Assemblée de Francfort. Cela se peut. Et si l'on voulait faire une guerre injuste? Soyons unis, Messieurs, la Prusse n'y perdrait rien, elle gagnerait au contraire. (Bravos à gauche.)

M. Reichsperger, la guerre républicaine à Francfort a voulu un chef responsable. C'est le même parti que nous retrouvons dans cette Assemblée. C'est ce parti dont le député Jacoby s'est fait l'organe.

M. Jung croit que la Prusse est désormais une province d'Allemagne. S'insurger contre Francfort, c'est comme si la Poméranie voulait ne pas se soumettre aux décisions de la constance de Berlin.

M. de Berg. La motion Jacoby est une protestation de la minorité contre la majorité. C'est provoquer la guerre civile que de l'adopter. D'ailleurs, la chambre est convoquée. Elle a salué par acclamation la nomination de l'archiduc. L'Allemagne ne peut exister sans la Prusse. Une Prusse républicaine est une chimère. Le triomphe de la motion Jacoby, c'est le premier pas vers la république, c'est la perte de la patrie. (Bravos.)

(Séance du 12.)

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

Après une communication faite par le lieutenant-général von Wladimir, et qui annonce que la quarantaine pour les navires venant de St-Petersbourg est de quatre jours, la discussion a continué sur la proposition de M. Jacoby. Cette proposition a été mise au vote et rejetée à une forte majorité.

refuge de la révolution dans les provinces vénitennes, ce nom  
bramment augmenté les troupes d'entretien, et comme ces  
forces sont paralysées par les trahisons, qui sont beaucoup moins  
considérables, la terre est protégée par la même et pré-  
servée d'une nouvelle invasion dans le dos de l'armée sur l'Adige.  
L'armée est toujours dans la même position. Charles Albert est à Casale, il compte 30,000  
hommes, entre Villafranca et Roverbella; ce dernier endroit,  
qu'il paraît vouloir occuper, est toujours son quartier-général.  
Hier dans l'après-midi, une demi-batterie de pièces de 18 a  
été, après deux jours d'efforts inouïs, traînée au moyen de  
bœufs, par une route taillée dans le roc, jusque sur la crête du  
mont Raschio, d'où dominent les hauteurs de Chiusa et les envi-  
rons de Rivoli. Les Autrichiens ont fait cesser au bout de quelques  
temps le feu de deux pièces ennemies, qui avaient tiré sur nos  
pièces. (Messager du Tyrol.)

Ce sont les nouvelles que nous avons reçues par la voie d'Al-  
lemagne. Voici celles qui nous sont parvenues par la voie de  
France.

On pousse avec une grande activité les préparatifs d'attaque  
contre Vérone; d'innombrables batteries mobiles abriteront  
les assaillants. Une ligne de cinquante-deux forts détachés,  
garnis de pièces formidables, a été élevée sous le feu de l'en-  
nemi, par les artilleurs piémontais.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, les Autrichiens ont fait une  
sortie du côté de Villa-Franca pour surprendre les soldats du  
général de la Roche. Les Français, de leur côté, les ayant  
surpris, les ont repoussés avec une perte de 1,000 hommes.  
Le général de la Roche a été tué.

On attendait à une nouvelle surprise du côté de Rivoli,  
mais jusqu'au 7, rien n'était venu confirmer un mouvement  
quelconque de la part des Autrichiens.

VENISE, 4 JUILLET. — Demain devra être composé le gouver-  
nement provisoire dont feront certainement partie Castelli et  
Paléocapa. Il résulte des renseignements qui nous parviennent  
de cette ville, que Charles Albert n'aura pas le temps de  
passer dans le pays vénitien pour le soustraire à l'invasion.

On dit que la constituante, pour établir les règles gouverne-  
mentales du royaume de la Haute Italie, s'est réunie à Plaisance,  
en qualité de tribunal neutre, et comme étant le point le plus  
convenable, parce qu'il est le plus central.

On a dit le Times, des nouvelles de Naples du 3 juillet.  
Après le discours d'ouverture par le commissaire royal, les  
chambres se sont assemblées, mais elles n'ont rien pu faire. 71  
députés seulement et 32 pairs étaient présents, tandis que la loi  
exige absolument la présence de 100 députés et de 70 pairs.  
Les fonds napolitains ont fléchi de 2 p. 100.

Les correspondances de Naples sont du 29 juin. Le parle-  
ment discutait le régime du gouvernement et le choix d'un roi.  
La majorité était pour une monarchie constitutionnelle. Le  
choix semblait devoir s'arrêter sur le duc de Gènes, mais le roi  
de Sardaigne, le fils du duc de Toscane, qui vient d'être élu  
sans cela, est mineur, et l'on veut éviter une régence.

On écrit de Livourne, 3 juillet.

Nous apprenons, par la voie de Palerme, que la reine-mère  
avait convoqué un conseil de famille à Naples. Tous les princes  
du sang y ont assisté. La reine-mère a exposé la nécessité de fai-  
re de larges concessions au peuple. Le prince héritaire a for-  
témement répondu. Embrassant son père et le caressant,  
il n'a pas pu varier sa résolution bien arrêtée et partant  
bien arrêtée. Elle a dit qu'elle n'aurait pas de canons et de la  
poudre dans les forts. L'amiral Baudin a fait en vain des  
représentations sur la situation. A la suite de ces instances le roi  
a en vain tenté de faire en Calabre.

Le ministre des finances de Rome, M. de... a écrit à la  
chambre des députés, que les billets de banque avaient éprouvé  
un cours forcé pendant deux mois, et qu'il était nécessaire  
de les échanger contre des bons du trésor, qui dans les derniers  
temps du second mois, le ministre de l'intérieur, M. de...  
a publié une circulaire où il est dit :

« Les temps deviennent assurément très difficiles, et en plus d'une  
partie de l'Italie commencent à paraître des germes funestes de divisions et d'o-  
pportunités excessives et perturbatrices. Mais si, dans le cœur de tout homme  
de bien, parle le devoir et le sens public, sans la crainte des fac-  
tions, s'en importe, stimulé le courage et le bon vouloir des gens de bien,  
qui ont jusqu'ici présidé à notre renouveau l'Italie doit faire elle-même  
(à Rome) pour arriver à l'indépendance, la première condition,  
c'est la confiance et la confiance entre les citoyens, entre les peuples. Telle  
doit être la base de nos sacrifices. En présence de l'Autriche qui  
doit être évitée, il faut être mauvais citoyen que de chercher à pro-  
voquer des divisions. Ayez constamment présentes à l'esprit ces  
deux maximes : « L'union fait la force » et « L'union fait la victoire » »

On écrit de Malte, le 30 juin.

Par la balance, la ville de Malte, dans le Rosario arrivée aujourd'hui  
de Palerme, nous avons reçu des nouvelles de cette ville en date d'aujourd'hui.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.

On écrit de Malte, le 30 juin.

Par la balance, la ville de Malte, dans le Rosario arrivée aujourd'hui  
de Palerme, nous avons reçu des nouvelles de cette ville en date d'aujourd'hui.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.

On écrit de Malte, le 30 juin.

Par la balance, la ville de Malte, dans le Rosario arrivée aujourd'hui  
de Palerme, nous avons reçu des nouvelles de cette ville en date d'aujourd'hui.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.

On écrit de Malte, le 30 juin.

Par la balance, la ville de Malte, dans le Rosario arrivée aujourd'hui  
de Palerme, nous avons reçu des nouvelles de cette ville en date d'aujourd'hui.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.  
Le général de la Roche a été tué. Le général de la Roche a été tué.

On a voté aussi l'urgence sur plusieurs décrets relatifs à des  
demandes d'emprunt de la part des villes de Marseille, de Paris  
et de Dieppe.

La nouvelle de l'entrée des Russes en Moldavie devait être  
aujourd'hui l'objet d'interpellations de la part de M. L. Herbet-  
te; mais l'honorable membre les a ajournées sur l'assurance  
que lui a donnée le ministre des affaires étrangères, qu'il n'a-  
vait encore reçu aucun rapport officiel à ce sujet, et que la nou-  
velle lui paraissait peu probable.

Dans ce moment (7 heures et demie du soir), des forces  
considérables traversent les boulevards se dirigeant sur les hau-  
teurs St-Antoine et du Temple, où l'on prétend qu'il y a une  
vive agitation.

Tous les faubourgs seront occupés ce soir et cette nuit sui-  
vamment; la retraite sera battue à 8 heures et demie, et tous les  
habitants seront invités à se retirer dans leurs domiciles.

Un bataillon de garde nationale par légion vient d'être appelé  
sous les armes.

C'est à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille,  
14 juillet, que les ouvriers veulent tenter un dernier effort, mais  
on espère qu'ils comprendront que toute tentative serait inutile.

Le général Changarnier, commandant en chef de la garde  
nationale, accompagné de son état-major, a parcouru hier plu-  
sieurs des arrondissements de Paris, portant aux diverses mu-  
nicipalités pour donner des ordres aux colonnes des légions sur les me-  
sures à prendre dans l'hypothèse, qui ne se réalisera pas, il  
faut l'espérer, d'une nouvelle tentative de la part des anarchis-  
tes.

Peu de jours avant, le général avait visité les ambulances.  
Partout les blessés se sont montrés touchés et reconnaissants du  
vif intérêt qu'il a paru prendre à leur sort, ainsi que des encoura-  
gements qu'il leur a prodigués.

On dit que la nouvelle de la nomination de M. Sibour à  
l'archevêché de Paris n'a rien d'officiel et qu'aucune décision  
n'a encore été prise à cet égard.

Une arrestation que l'on dit importante, vient d'être faite  
dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le général Jorcy, en traite-  
ment de retraite, ancien président du club des Intérêts du  
peuple, demeurant rue d'Enfer, 66, a été arrêté par les agents de  
la sûreté générale, en vertu d'un mandat d'amener de l'un de  
M. M. les rapporteurs.

Le général a été conduit à la Conciergerie, et aujourd'hui  
même il a comparu devant le 1<sup>er</sup> président d'état-major, rap-  
porteur près le 2<sup>e</sup> conseil de guerre, chargé de l'instruction.

On lit dans l'Echo du Nord.

C'est vendredi 7 de ce mois que l'affaire de Risquons-Tout  
a été jugée en chambre de conseil du tribunal de Lille, laquelle  
a déclaré n'y avoir pas lieu à suivre contre les sieurs Biervacq  
et Jaspin. Biervacq a été remis immédiatement en liberté, et Jas-  
pin renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle, pour  
un autre chef d'accusation, bien moins grave que celui qui l'a  
fait arrêter. Le président de la chambre de conseil, M. Du-  
bois, retenu à Paris pour assister à la cérémonie de la translation  
du général Negrier, avait été remplacé par M. Boutry.

Le monde sait qu'en matière criminelle, une seule voix  
suffit pour renvoyer à la chambre de mise en accusation.

Une pétition signée de plus de vingt mille locataires, pe-  
tits commerçants et négociants, demandant la restitution de  
leurs baux, a été déposée hier à la chambre de conseil du gou-  
vernement, qui a arrêté cette publication, qui présente d'ail-  
leurs plus de dangers qu'elle n'en offre. Une question sur laquelle la  
garde nationale de Paris est pour ainsi dire divisée en deux  
camps, les propriétaires et les locataires. Cette pétition a été  
provoquée et rédigée par la proposition présentée à la cham-  
bre par le citoyen Proudhon, et publiée par la Reforme et le  
Représentant du Peuple.

Le gérant de la Presse vient d'adresser à divers journaux  
une lettre qui contient les passages suivants :

« La brochure que vous annoncez n'est nullement une brochure justi-  
ficative, par cette raison souveraine que je n'ai à me justifier de rien, je  
n'ai été accusé de rien; de quoi donc aurais-je à me justifier ? »

En agissant ainsi, je reste fidèle à mes antécédents; un seul mot de M.  
le général Cavaignac, le 24 juin, eût suffi pour que la Presse se renfermât  
dans le silence aussi longtemps que l'eût jugé nécessaire le nouveau pou-  
voir exécutif. On n'en a jamais appelé en vain à mon patriotisme. Qui le  
sait mieux que vous ?

En agissant ainsi, je reste fidèle à mes antécédents; un seul mot de M.  
le général Cavaignac, le 24 juin, eût suffi pour que la Presse se renfermât  
dans le silence aussi longtemps que l'eût jugé nécessaire le nouveau pou-  
voir exécutif. On n'en a jamais appelé en vain à mon patriotisme. Qui le  
sait mieux que vous ?

Le comité de travail vient de prendre une décision fort grave  
et fort importante. Il a décidé en principe la préférence des as-  
sociations d'ouvriers à toute autre forme d'association, et la liquidation des gran-  
des entreprises de l'Etat. Les associations seraient organisées  
du cautionnement imposé aux entrepreneurs, et ne seraient soumises qu'à la responsabilité limitée du prix des tra-  
vaux jusqu'à raison. Les associations ne seraient pas soumises aux  
entrepreneurs, qui, dans le délai de vingt jours, ne se pré-  
sentent pas d'associations d'ouvriers.

La sous-commission des finances s'est prononcée en faveur  
de l'introduction de la taxe unique de 20 centimes pour le pa-  
yer des lettres. M. de Saint-Priest a été nommé rapporteur. On se  
rappelle que c'est à ce représentant qu'était due l'initiative  
d'une proposition semblable à la dernière session de la chambre  
des députés.

On s'est occupé, dans le bureau du projet de loi relatif  
à l'établissement d'un impôt progressif sur les successions et  
donations.

La discussion s'est engagée sur le principe même de l'impôt  
progressif en général, et sur l'application de ce principe.

M. M. Marnet et Guillaud ont été nommés rapporteurs pour l'impôt  
progressif sur les successions et donations. M. M. Rodon de Kerret, Al-  
lard, Lagarde, de Laussat, Roux-Lavergne et Proudhon, M.

Proudhon, rapporteur, ont prononcé contre l'impôt progressif et  
les lois somptuaires, à l'instar ainsi. Ce n'est pas ainsi que je  
veux que les propriétés finissent.

Le comité des affaires étrangères s'est occupé des affaires  
d'Autriche et d'Italie. La question a été l'objet d'un très-vif  
débat portant sur l'impossibilité ou serait l'Italie de résister à  
l'Autriche. Le général Oudinot a proposé une intervention im-  
médiate de la France; cette proposition a été combattue avec  
beaucoup de force par M. de Lamartine.

Le comité des finances a examiné hier une proposition  
de M. Jules Favre concernant le domaine privé du roi Louis-  
Philippe. Cette proposition est venue en ces termes :

« Les biens meubles et immeubles composant le domaine pri-  
vé de l'ex-roi Louis-Philippe sont déclarés acquis au domaine  
de l'Etat. »

Une commission de dix membres nommés par M. le ministre  
des finances surveillera la liquidation des créances grevant les  
dites propriétés.

Les princes de la maison d'Orléans, propriétaires d'immeu-  
bles situés sur le territoire de la République, seront tenus d'en  
opérer la vente dans le délai de six mois.

Faites par une loi relative au mode de cette disposition, les  
immeubles seront vendus à la diligence de l'administration des  
domaines, pour le profit de l'Etat, et à l'exception de ce droit.

Le comité a décidé qu'il n'y aurait de résolution sur cette  
proposition, que lorsque le gouvernement aurait mis son avis à  
la disposition du comité.

Le comité, considérant qu'il est impossible de procéder  
d'urgence à la révision du système pénal, a décidé de la classi-  
fication des peines pour les réclusions, et de la classification des  
peines des prisons déportées hors du territoire de la République, a  
proposé de former une commission mixte composée de trois mem-  
bres de chacun des comités des libertés de l'intérieur et de la  
régulation civile et criminelle, qui serait chargée de rédiger à ce  
sujet un projet de décret. Les trois membres choisis par le co-  
mité sont M. Thiers, Sautaire-Barthelemy et Léon Faucher.

Les affaires de la ville sont dans une situation fort grave. Tou-  
tes les provisions sont malheureusement dépassées. La géné-  
ralisation d'une part; de l'autre, la déplorable administration  
du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, ont  
amené les choses plus bas encore que les pessimistes ne pouvaient  
le supposer. Tarir les sources certaines de l'impôt en même tem-  
ps que d'autres branches de l'impôt, tel est le  
résultat obtenu par l'impéritie et l'imprévoyance de nos gou-  
vernants.

M. Marrast, dans l'exposé qu'il vient de faire au conseil mu-  
nicipal de Paris, a nettement tracé la situation. Comme remède  
à tout ce mal, il a proposé tout d'abord de rétablir le droit sur  
les mandes, tel qu'il était avant d'avoir été modifié par le gou-  
vernement provisoire. Pour éviter la hausse des prix, à la suite  
de cette mesure, il propose l'établissement à Paris de deux bou-  
cheries publiques.

Enfin, M. Marrast a proposé au conseil de réaliser l'emprunt  
de 25 millions que la ville a été autorisée à contracter depuis  
longtemps.

Le conseil a nommé M. Arago son président; M. M. Thierry et  
Duvignault, vice-présidents; M. M. Landry et H. de la Roche, rap-  
porteurs. Il a nommé en outre une commission composée de  
M. M. Dejean, Quini, Morimer, Teyssier, Froussard, Gailly, et  
permet à M. de la Roche de publier la question financière et faire  
un rapport.

L'archiduc Jean, qui vient d'être élu lieutenant-général de l'empire  
d'Autriche, est un de ces princes impériaux comme on n'en trouve guère  
que dans les contes de fées et dans les traditions populaires du moyen-  
âge. Il est le cinquième fils de l'empereur François. De tous les person-  
nages qui ont surgi à l'époque impériale après avoir joué un rôle im-  
portant, il est assurément le plus jeune et celui auquel semblent réservées  
les destinées les plus glorieuses, s'il rend à l'Allemagne l'unité qu'elle a  
perdue.

Hormayr a sans doute flatté Jean d'Autriche en prétendant qu'il n'a  
manqué à ce prince, pour être un rival digne de Napoléon, qu'une seule  
chose, la fermeté de caractère. Il est vrai qu'à ce moment un écrivain faisait  
la biographie de Jean, et qu'il a peine âgé de 27 ans, venait d'écrire  
l'enthousiasmé général de ses compatriotes en organisant dans le Tyrol la  
fameuse guerre de partisans qui commença le 25 septembre de l'Allema-  
gne. Ce fut encore l'archiduc Jean qui mit le sceau à cette délivrance en re-  
cevant la capitulation de Mantoue et en signant avec les Français la  
cette forte paix.

La guerre de 1809, la dernière de son genre, ont suffi pour donner à  
l'archiduc Jean une popularité qui n'a pu lui faire perdre le revers qu'il  
éprouva en Italie. Il commanda, en 1809, les forces envoyées en ce pays  
pour l'envahir; mais, après avoir obtenu quelques succès, il subit le 6 mai  
une défaite à la suite de laquelle il se retira avec beaucoup de peine sur  
Clagenfurth. Le vice-roi le poursuivit sans relâche jusqu'en Hongrie, et lui  
livra bataille le 14 juin à Raab, où il fut battu de nouveau et se  
retira sur Pesin. Ces succès, qui illustrèrent la jeunesse des armées fran-  
çaises d'Allemagne et d'Autriche, et qui lui valurent dans une position très  
critique, position que ne put agir avec plus d'éclat la bataille de Wa-  
gram. L'archiduc Jean ne put agir avec plus d'éclat qu'il commandait  
cette journée: le retard qu'éprouva l'armée des arrières porteurs des  
ordres du général en chef (l'archiduc Charles) causa cette inaction, qui  
devint fatale à l'armée autrichienne.

Après la guerre, l'archiduc Jean se retira avec le grade de directeur-  
général des fortifications de l'empire d'Autriche. On vit tout à la fois  
politique de Méternich lui reprochant, et il avait en horreur les intrigues  
de l'aristocratie et des jésuites. Sa franchise éveilla les soupçons. On lui  
défendit l'accès du Tyrol où il jouissait, parmi ses anciens compagnons  
d'armes, d'une grande popularité. Il se réfugia dans la haute Styrie et  
y vécut de la vie simple et modeste de ses ancêtres, et se consacra  
à l'éducation de ses enfants, écoutant leurs plaintes, leur donnant son con-  
seil, et leur montrant, par son exemple, le bon usage de la fortune. Il  
s'occupait beaucoup d'agriculture et d'industrie. Ses idées les plus  
intéressantes en politique, et à défaut de la guerre, il se consacra à son  
gout favori.

La Suisse a pas de plus grande plaine que le plateau de Cham, que le prince  
Jean, qui dort aussi bien dans la neige au milieu des glaciers que dans son  
lit. Les Styriens ne l'aiment déjà pas moins que les Tyroliens, lorsqu'il  
s'allia d'une manière plus intime avec les peuples en épousant une de  
leurs filles. De toutes les aventures de sa vie, la plus intéressante  
étonnante fut celle qu'il éprouva en 1809. Les Français, qui étaient  
Il y avait dans les montagnes de la Styrie une maison de poste isolée et  
solitaire. On était au milieu d'une forêt de sapins, et l'on était en  
laine dans la campagne. On était en 1809. Les Français, qui étaient  
général et un colonel étaient venus à la charge dans la chambre du  
poste, la nuit du milieu de la nuit, charmante et robuste enfant des vallées

Après, travaillant à un ouvrage de couture. Tout à coup, en entendant rouler un chariot à quatre chevaux, en reconnaissant l'équipage qui s'avance, le vicomte Archiduc Jean se précipite à la porte de sa chambre.

« L'archiduc Jean, l'archiduc Jean, et tous mes garçons sont dehors ! » s'écrie-t-elle. « Mais il ne peut pas attendre, reprend la jeune fille ; je partirai avec lui. »

Et, sans donner à son père le temps d'ajouter une syllabe, elle se rend en toute hâte dans sa chambre. Pendant que le garçon d'écurie et le postillon de la dernière station préparent les chevaux de relais, la jeune fille revêt un joli costume de postillon qui lui avait servi de déguisement aux fêtes du dernier carnaval, puis elle monte en selle, saisit les brides et le fouet, et fait rouler joyeusement l'archiduc dans sa voiture.

Les yeux de Jean d'Autriche ne tardèrent pas à se fixer sur le gentil postillon. Ces formes douces et déliées, ces épaules arrondies, cette petite taille dans une ceinture écarlate, étonnèrent le prince, qui devina à qui il avait affaire, lorsqu'ayant engagé la conversation, la jeune fille se fut trahie par la douceur de son organe.

« Mais tu es une fille, lui dit l'archiduc. Et celle-ci, tout effrayée, répond en haubantant : Il n'y avait personne lorsque vous êtes arrivé à la maison de mon père, et votre altesse impériale ne pouvait pas attendre. »

Jean d'Autriche rassure l'aimable enfant, qu'il trouva aussi intelligente que jolie, et quand vint le moment de se séparer, il lui dit : « Puisque vous vous êtes fait ainsi à cause de moi, il est juste que je fasse de vous une femme. »

La jeune fille ne demandait pas mieux ; mais pour devenir l'épouse d'un archiduc, il fallait obtenir la permission de l'empereur François. Ce n'était pas chose facile. Grande fut la surprise de la cour quand on apprit ce qu'on appela la folle résolution de Jean d'Autriche. On crut que le prince voulait s'emparer, dans l'intérêt de son frère et à son profit, de l'empire d'Autriche. Mais le maître de poste, transformé en baronne de Brandebourg, devint archiduchesse d'Autriche ; mais son mari fut plus que jamais l'objet des moqueries et des dédains de la cour. Pendant qu'on interdisait la vente du beau portrait où il est représenté en habit de chasseur des Alpes, on livrait à la risée des spectateurs sur certain théâtre aristocratique la copie de Jean, la veste de Jean, signalées comme un symbole démocratique, car l'archiduc ne portait pas d'autre costume que celui des bourgeois et des paysans styriens.

L'amour du peuple allemand devait venger Jean d'Autriche du dédain de la camarilla autrichienne. Invité à assister, en 1842, à la fameuse fête du dôme de Cologne, invitée par le roi de Prusse en commémoration du moyen-âge qui lui est si cher, l'archiduc proposa un toast qui fit voir qu'il comprenait mieux que Frédéric-Guillaume les véritables intérêts de l'Allemagne : « Plus de Prusse, plus d'Autriche, plus de Prusse, mais une Allemagne forte et unie », et il arbora le premier en signe d'union, les couleurs tricolores allemandes, prônant quelques années auparavant avec ceux qui les portaient, par la Diète de Francfort.

Depuis 1842, le cri de Jean d'Autriche a fait le tour de l'Allemagne. Elle vient de décerner au prince qui veut la rendre forte et unie le titre de lieutenant-général de l'empire. Jean est devenu l'homme de la conciliation entre les partis extrêmes. Les aristocrates ont voté pour le descendant des Habsbourg, les démocrates pour le genre du maître de poste.

L'archiduc Jean est actuellement âgé de soixante-six ans ; mais on lui en donnerait à peine cinquante. Il a conservé toute la puissance intellectuelle de l'âge mûr et toute la vigueur de la jeunesse.

LE VICAIRES DE L'EMPIRE. — Beaucoup de personnes se demandent quelle est l'origine de la dignité qui vient d'être conférée à l'archiduc Jean par l'assemblée de Francfort, et ce que signifie le titre de vicair de l'empire. Nous croyons utile de donner à cet égard quelques renseignements historiques.

Il y avait autrefois deux vicaires de l'empire. L'électeur palatin et l'électeur de Bavière, qui étaient convenus d'échanger leurs territoires pendant l'absence de l'empereur ou après sa mort, et durant l'inter règne, à moins qu'il n'y eût un roi des Romains, car ce prince était vicair général et perpétuel de l'empire. Les vicaires de l'empire réglaient les affaires de l'Etat et administraient ses revenus, ils recevaient l'hommage des vassaux et donnaient l'investiture des fiefs, à l'exception des principautés, dont il n'appartenait qu'à l'empereur de disposer. Ils conféraient les charges civiles ou ecclésiastiques.

A son avènement au trône, l'empereur confirmait tout ce que ses vicaires avaient fait pendant l'inter règne ; néanmoins ceux qui avaient rendu leur hommage entre les mains de ces derniers, étaient tenus de venir le lui renouveler. Comme vicair de l'empire, l'électeur de Saxe présidait à tout ce qui concernait les séances et les cérémonies des assemblées impériales et électoraux, et réglait ce qui avait rapport au couronnement ainsi qu'aux voyages de l'empereur.

Tels étaient autrefois les vicaires de l'empire. Aujourd'hui, si le titre est resté le même, les attributions sont grandement changées ; elles n'ont point encore été définies d'une manière précise par l'assemblée de Francfort.

### THEATRE ROYAL FRANÇAIS DE LA HAYE.

Représentation n° 20. **LA FANTASIE** grand opéra en quatre actes, paroles de M. Scribe, K. Meyer et G. Vaëz, musique de Donizetti.

Mme BRÉSIL, (Mondatigny), première chanteuse Stoltz, Falcon remplira le rôle de Léonor.

On commencera à 8 heures.

### ANNONCES.

#### DEMANDE D'EMPLOI.

Un HOMME d'un âge mûr et d'une famille respectable se trouvant momentanément sans occupation, désire se rendre utile. Pourvu d'une somme de 4 à 5 mille fr., il ne reculerait point de s'associer dans une maison de Commerce où de détail dont la réputation ne laisserait rien à désirer.

Adressez par lettres anonymes et signées, sous les initiales D. H., au Rédacteur du Journal de La Haye, n° 1170.

#### MAGNIFIQUE VENDE DE MEUBLES.

Les meubles de la collection de la Haye, vendront publiquement le mardi 14 juillet prochain et jours suivants, à 10 heures, au Palais National, n° 1170, par M. de Basse, dans le nouveau local construit sur la rue dite Boegeweg, n° 203.

1° Une collection de meubles ayant été destinés pour l'exposition de Delft, et consistant en une étagère vitrière à fleurs, une étagère de forme gothique, une toilette, tables, canapés, consoles et autres objets, tous fabriqués avec une grande élégance de forme et de style, et ornés de sculpture ;

2° Un bel AMEUBLEMENT en bois de palissandre, consistant en secrétaire, bibliothèque, cartonniers, garde-robe, psyché, table de salon, table avec portefeuille, canapé et chaises garnis en damas rouge de Chine, de tout le dernier genre d'élégance ;

3° Une grande partie de meubles de salon et autres divers genres et travaillés de style Jergier goût.

Tous ces objets exposés en vente, qui ont été fabriqués dans leurs propres ateliers et dont ils garantissent, comme de coutume, la solidité et la confection, sont à voir au local désigné ci-dessus, le mercredi 13 et le jeudi 14 juillet prochain, de 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, sur la présentation d'une carte d'entrée qu'on pourra se procurer dans l'étude du Notaire susnommé ou dans les magasins des FRÈRES HONNIX, Spuistraat, à La Haye.

Ils informent en même temps le public que leurs magasins d'Amsterdam, Reguliers Dwaarsstraat, près du Marché au Beurre, et ceux de La Haye, sont continuellement assortis de MEUBLES DE FANTAISIE, en trop grand nombre pour être énumérés dans cette annonce, et que les meubles de prix dont on peut voir les dessins exacts dans leurs magasins, seront désormais exécutés d'après les commandes qui leur en seront faites. (169)

### PARTIE COMMERCIALE.

#### GRAINS, GRAINES, HUILES ET SPIRITUEUX.

Amsterdam, 14 Juillet. — Froment et Seigle avec peu d'affaires. Froment 132 1/2 Canaan fl. 208 par parties de 24 et 26 Rostoff fl. 270. Seigle 123 1/2 Mecklenb fl. 156.

Orge, même tenue, 113 1/2 Holstein fl. 135-96, 38 et 40 frise d'hiver fl. 110, 114. Sarrazin, sans changement, 118 1/2 Holstein fl. 170, les qualités du plus grand poids marchand.

Pois blancs, tenus plus en hausse ; mais, comme on ne voulait accorder que les prix précédents aucune transaction n'a eu lieu. Graine de Colza à été vendue : de Flandres L. 57 1/2 par 9 ton. en Juillet et Août L. 56 1/2 en Octobre L. 59.

Grais de lin, sans variation : 114 1/2 Pernau fl. 230. Huile de Navette : direct, et à livrer, sans changement ; à 6 sem. fl. 35 3/4 au compt. fl. 34 3/4 à fl. 35 Septembre fl. 34 à 33 3/4 à 34. Octobre fl. 34, Novembre fl. 34 1/4. Dec. fl. 34 1/2. Mai 1849 fl. 34 3/4 à 35.

Huile de Lin : à 6 sem. fl. 28, au compt. fl. 27. Huile de Chanvre : à 6 sem. fl. 36 ; au compt. fl. 35.

Danzig, 13 Juillet. — Les prix moyens des orges suivants par hectolitre au marché de ce jour sont : Froment blond fl. 7.40. Id. roux 6.20. Seigle fl. 5.40. Orge fl. 3.40. fl. 3.60. Sarrazin fl. 6.30. Avoine fl. 2.30. Pois verts fl. 6.70. De blancs fl. 6.20. Huile de navette par ton. fl. 36.50. De lin fl. 29.50. Graine de colza fl. 10.80 par hectol.

Froment plus en faveur, la hausse se bornait cependant exclusivement aux premières qualités à l'ouverture du marché. Seigle vendu en hausse. Orge vieille un peu plus en demande ; la nouvelle sèche vendue à fl. 3.70. Avoine offert et en baisse. Pois, calmes. Fèves sans variation. Sarrazin abondant au marché et peu d'affaires. L'approvisionnement de la nouvelle graine de Colza n'était pas encore abondant au commencement de la semaine à cause des fortes pluies de ces jours derniers, et ne s'élevait qu'à 90 lasts : qualité variée, et tout a été vendu, contrairement aux prix notés.

SCHENK, 14 JUILLET. — Gépièvre par 100 litres sans futaille fl. 16. — De au degré d'Amsterdam fl. 17.25 (impôt non compris).

KONINGSZ, 10 JUILLET. — L'approvisionnement en grains a été de peu d'importance, celui des pommes de terre considérable, le prix du froment 50 à 59 sgr. par boisseau. Seigle 34 sgr. Avoine 20 à 21. Pommes de terre 24 à 26 2/3 sgr. Le foin à 15 sgr. le quintal.

Danzig, 10 JUILLET. — On a vendu à la bourse de ce jour : froment du pays 14 2/3 le last de 120 lb. 110 1/3 L. 127 1/2 et 110 1/4 L. idem à 375 E. L. 128. 29 lb. à 385 polon 20 lb. 131-32 et fl. (P) 1 1/2 L. 117 pf. seigle du pays 180 ; 4 lb. pois blancs du pays à 1.240, 2 1/2 L. et à fl. 245 courant de Prusse le last : 1. 1. 1. 1.

Amsterdam, 12 JUILLET. — Il a fait un froid peu commun la nuit, passée et on a remarqué une gelée blanche dans les campagnes un peu avant le lever du soleil. Malheureusement la maladie des pommes de terre a reparu dans les environs de la Poméranie, ainsi que dans les champs des bords de l'Oder. On dit qu'elle s'est également déclarée dans quelques localités de nos environs. La récolte du seigle est en partie rentrée dans nos environs, et on a l'espoir d'une grande abondance. Les affaires en grains, et notamment en seigle, sont aujourd'hui plus calmes. Les prix sur la place proportionnellement au poids et à la qualité, 24 1/2 à 26 R. pour septembre et 25 1/2 th. pour octobre. Pour le moment il y a peu d'acheteurs. — Les approvisionnements de ce jour consistent en : Froment 10. Seigle 14. Orge 3. Avoine 6. Pois 2.

Prix : Froment 46 à 50. Seigle 24 à 26. Orge 18 à 21. Avoine 15 à 17. Pois 28 à 30 Rixdalers.

Graines de Colza d'hiver 59 à 52 Rxd. foin 11.14 à 16 1/4 Sgr. par quintal. Paille les 60 bottes 3.10 Sgr. à 3 Rxd 15 Sgr. Pommes de terre nouvelles 16 Sgr., vieilles 20 Sgr. par boisseau. On fait encore peu d'offres en nouvelles graines oléagineuses. On ferait 67 à 58 Rxd. pour grains de Colza d'hiver de bonne qualité, et encore au delà en plus grandes quantités et à terme, pour les navets on ferait également 56 à 57 Rxd. et davantage.

Les esprits de première main sur place et de seconde main sans futaille 21 % avec futaille 22 % Huile de navette très ferme payée 9 1/2 Rxd. 10 % au terme d'octobre.

P. S. le Seigle de juillet qu'on va apporter au marché a été fait à 23 1/4 R. pour octobre les 82 1/2 Rxd. 24 1/2 Rxd.

### FONDS PUBLICS, ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 14 JUILLET. — Les intégrales et le 4 % hollandais étaient aujourd'hui plus demandés. Le 3 % n'a pas varié. La tendance des fonds espagnols, portugais, russes et autrichiens était également plus favorable. Les affaires en général étaient très limitées.

ROTTERDAM, 14 JUILLET. — Des fonds hollandais les intégrales trouvaient un placement facile en hausse. Le 3 % espagnol (intér.) recherché, par contre les 2 1/2 % métalliques autrichiens étaient offerts en baisse.

PARIS, 13 JUILLET. — La reprise qui s'était manifestée hier sur nos fonds n'a pas pu se maintenir aujourd'hui. Au contraire, le 3 % et le 5 % présentent ur hier une dépréciation assez sensible. Les bruits que l'on fait courir de prochains désordres, bien que sans fondement, influencent les spéculateurs à la hausse qui s'abstiennent. Le 3 % ouvert à 49, reste à 48-50 en baisse de 1 % ; le 5 % a fait 78-50 au plus haut, et termine à 77-25 en baisse de 1 1/4 %. Le 4 1/2 % à 67 et le 4 % à 60, n'ont pas varié.

Les actions de la banque ont baissé de 25 à 1650 après avoir fait 1700. — Les obligations de la ville restent, comme hier, à 1150 les bons du trésor ont été faits de 134 1/2 à 16 % de perte. — Vieille Montagne 2225 en hausse de 25 fr. — A terme le 3 % fermé à 48-25 et le 5 % à 77-25.

Chemins de fer : Il y a baisse de 20 fr. sur l'Orléans de 750 sur le Marseille ; de 5 sur le Havre, le centre de l'Inde de 110 de 3 1/2 sur le Tours à Nantes et le Lyon ; et de 1-25 sur le Strasbourg.

Fonds étrangers : Le 5 p. c. de l'Esp. a baissé de 1/2 p. c. à 76 1/2 et le 6 p. c. (1842), de 3/4 p. c. à 76 1/4. L'emprunt romain est monté de 2 p. c. à 88 ; celui de Piémonte reste calme hier, à 880. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

LOUVRER, 13 JUILLET. — Les transactions étaient insignifiantes. Les fonds français plus fermes. Les fonds étrangers négligés, à l'exception du 2 1/2 % hollandais qui était plus demandé. D'après le bulletin officiel, les cours étaient : cons. à terme 87 1/4 à 87 3/8, après la Bourse 87 1/2 ; Brésil 70 ; Esp. 1 1/2 % à 45 1/4, 44 3/4, idem 4 % 69, 70 1/4 ; Ardoins 12, 11 7/8, 3 % ; Rdx. 21 5/8, passifs 3.

Rien de nouveau.

ANVERS, 14 JUILLET. — 2 heures. — Il y a eu peu de variation dans les fonds. Belges : 5 1/2 % 75 1/2, 3 1/2 % 76 fait de 4 1/2, 68 et P. de 2 1/2, 38, 37 7/8 et reste 38 3/4. — Fonds étrangers : 5 % 90/0 et P. de 3 % dette intérieure 17 3/4 et A. 23 1/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 1/2 A. de 3 % dette intérieure d'Espagne 77 3/4 % P.

BERLIN, 13 JUILLET. — La tendance de la bourse a été très ferme, et c'est surtout vers l'heure de la clôture qu'une hausse notable s'est manifestée dans les cours de tous les fonds qui ont fermé au-dessus de leur cote d'hier.

VIENNE, 11 JUILLET. — Le courrier de Vienne ne nous est pas parvenu aujourd'hui.

MADRID, 8 JUILLET. — 3 % 20 1/2 P. (après la Bourse) 20 1/4 à 3/8 A. — 5 % 123 1/2 par compt. (après la Bourse) 125 1/2 A. — Dette sans intérêt 43/8 P. (après la Bourse) 4 1/4 A. Coupons 3 P. — Titres provisoires : 3 3/4 P. — Banque de St-Ferdinand, 70 P. 66 A. — Escompte de billets, 8 à 9. — Changes : (48 jours) Paris, 450. Londres, 25 1/2. Bayonne, 430 A.

### BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 JUILLET.

Dette act. 22 44 1/2	Dito dit. 3 51 1/2	Dito dit. 3 17 1/2	Dito dit. 3 17 1/2	Certificat dit. 5	Pologn. Cert. 4
Dito dit. 3 51 1/2	Coup. Ardoin. 6 1/2	Coup. Ardoin. 6 1/2	Coup. Ardoin. 6 1/2	Lots Pol. fl. 300	Lots Pol. fl. 300
Dito en liq. 3 69 1/2	Passiv. 2 1/2	Passiv. 2 1/2	Passiv. 2 1/2	Dito dit. fl. 500	Dito dit. fl. 500
Dito dit. 4 67 1/2	Deferv. 2 1/2	Deferv. 2 1/2	Deferv. 2 1/2	Amer. Phil. B. 6	Amer. Phil. B. 6
S. d'Am. 3 68	Detf. diff. à P. 16 1/2	Detf. diff. à P. 16 1/2	Detf. diff. à P. 16 1/2	Dito dit. de B. 2 1/2	Dito dit. de B. 2 1/2
Soc. de C. 4 133 1/2	Portug. à L. 3 16 1/2	Portug. à L. 3 16 1/2	Portug. à L. 3 16 1/2	Austr. Mét. 5 66 1/2	Austr. Mét. 5 66 1/2
Lac de Harl. 3 73 1/2	Dito dit. 4 17 1/2	Dito dit. 4 17 1/2	Dito dit. 4 17 1/2	Dito dit. 2 1/2	Dito dit. 2 1/2
C. de l'Ind. 4 73 1/2	D'int. à Conto 94 1/2	D'int. à Conto 94 1/2	D'int. à Conto 94 1/2	Dito dit. 4	Dito dit. 4
Ch. de fer Holl. 4 81	D. russe Hope. 5 95	D. russe Hope. 5 95	D. russe Hope. 5 95	Brés. 5 70	Brés. 5 70
Dito dit. 4 81	Dito dit. 5 92 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Dito 1843 5 70	Dito 1843 5 70
Belgique 4 36 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	N. Mexic. 5 16 1/2	N. Mexic. 5 16 1/2
D. Rothsch. 2 36 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Dito dit. 5 92 1/2	Peru. 5 16 1/2	Peru. 5 16 1/2
Esp. Ard. 85 1/5	Bitt. Stieglitz 4 74 1/2	Bitt. Stieglitz 4 74 1/2	Bitt. Stieglitz 4 74 1/2	Grenade 5 16 1/2	Grenade 5 16 1/2
Dito de 510 1/5	Cert. à Hamb. 5 74 1/2	Cert. à Hamb. 5 74 1/2	Cert. à Hamb. 5 74 1/2	Venez. 5 21	Venez. 5 21
Dito Péc. 5 82	Esco. augr. 1. 6	Esco. augr. 1. 6	Esco. augr. 1. 6		

### BOURSE DE ROTTERDAM DU 14 JUILLET.

PAYS-BAS. — Dette active, 2 1/2 % 44 1/2. — Esp. — AM. int. L. 510 5 0/0. — Dito dit. 3 1/2 % 100. — Emprunt 5 % 100. — Dito dit. 3 1/2 % 100. — Ard. de L. 170. 5 % 8 1/2. — AUTRICHE. — Certif. Mét. 2 1/2 % 81.

### BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET.

3 p. c. au compt. 48 50	Belg. 3 p. 1838 48 50	Chemins de fer. Paris St-Germ. 425	Paris St-Germ. 425
3 p. c. fin cour. 48 50	Belg. 3 p. 1845 48 50	Par. Vers. dr. 102 50	Par. Vers. dr. 102 50
Emprunt 1847 77 25	Belg. 3 p. 1845 77 25	Orléans 675	Orléans 675
5 p. c. au compt. 77 25	Belg. 3 p. 1845 77 25	Rouen 395	Rouen 395
5 p. c. fin cour. 77 25	Belg. 3 p. 1845 77 25	Paris Nord 368 7/8	Paris Nord 368 7/8
Banq. de France 1650	Belg. 3 p. 1845 1650	Lille 337 50	Lille 337 50
Cais. G. 1800	Belg. 3 p. 1845 1800	Zinc Vieille M. 235	Zinc Vieille M. 235
Belg. 5 p. 1840 76 1/2	Belg. 3 p. 1845 76 1/2	Gr. Montg. 100	Gr. Montg. 100
5 p. 1842 76 1/2	Belg. 3 p. 1845 76 1/2		
4 1/2 1842 76 1/2	Belg. 3 p. 1845 76 1/2		

### BOURSE DE LONDRES DU 13 JUILLET.

Cons. Compt. 87 1/2	Pémont. 32, 35	Dito différée 110 1/2	Dito différée 110 1/2
D'en liquidat. 87 1/2	5 p. c. port. 17, 18	Dito passive 110 1/2	Dito passive 110 1/2
Belges 67, 70	4 p. c. de 1834 17, 18	Mexique 175	Mexique 175
Hollande 4 p. c. 69, 70	Brésiliens 168, 76	Russie 98 1/2, 99 1/2	Russie 98 1/2, 99 1/2
Dito 2 1/2 p. c. 44 1/2, 45 1/2	Dette esp. 5 114, 12	Colombie 66 1/2, 70	Colombie 66 1/2, 70
	Dito 3 p. c. 21 1/2, 22		

### BOURSE D'ANVERS DU 14 JUILLET.

Bess. C. de la B. 2 1/2	Dito dit. 5	Dette diff. 1834	Dette diff. 1834
Cert. de la B. 2 1/2	Dito dit. 5	Dito pass. 1834	Dito pass. 1834
G. R. 2 1/2	Dito dit. 5	Russ. Emp. 5	Russ. Emp. 5
Emprunt 3 80	Dito dit. 5	Am. H. C. 5	Am. H. C. 5
Dito dit. 3 80	Dito dit. 5	Dito dit. 5	Dito dit. 5
Dito dit. 3 80	Dito dit. 5	P. de l'Ind. 5	P. de l'Ind. 5
Dito dit. 3 80	Dito dit. 5	Dito dit. 5	Dito dit. 5
Dito dit. 3 80	Dito dit. 5	Dito dit. 5	Dito dit. 5
Dito dit. 3 80	Dito dit. 5	Dito dit. 5	Dito dit. 5
Dito dit. 3 80	Dito dit. 5	Dito dit. 5	Dito dit. 5

### BOURSE DE BRUXELLES DU 13 JUILLET.

Obligat. 2 1/2 % 74	Cl. Aix à Maest. 88	Hollande 2 1/2 % 110	Hollande 2 1/2 % 110
Obligat. 3 1/2 % 74	Cl. Aix à Maest. 88	Aut. de Bel. 500 60	Aut. de Bel. 500 60

### BOURSE DE FRANCFORT DU 13 JUILLET.

Métalliques 5 67 1/2 à 67 1/2	Métalliq. 2 1/2 34 1/2, 34 1/2	Emp. 1839 250 75 1/2	Emp. 1839 250 75 1/2
4 57	P. Banque 1210	P. Hollande 2 1/2 45 1/2	P. Hollande 2 1/2 45 1/2
3 41	P. Emp. 1834 110, 111	Espagne 4 int. 17 1/2	Espagne 4 int. 17 1/2

### CHANGES D'AMSTERDAM DU 14 JUILLET.

Paris court. 56 1/2	P. Londres 71	A. Londres court. 11 95 1/2	A. Londres court. 11 95 1/2
2/m. 56 1/2	P. Hamb. 31 1/2	P. Hamb. court. 11 97 1/2	P. Hamb. court. 11 97 1/2
Madrid 3/m. 260	P. Hamb. 98 1/2	P. Hamb. court. 34 1/2	P. Hamb. court. 34 1/2
Lisbonne 3/m. 40	P. Hamb. 174 1/2	2/m. 34 1/2	2/m. 34 1/2
Gènes 2/m. 40	P. Hamb. 174 1/2		

### CHANGES D'ANVERS DU 14 JUILLET.

Amsterdam 1 % av. P. 2/m. 110	Londres court. 25 57 1/2	P. 2/m. 110	P. 2/m. 110
Rotterdam 1 % av. P. 2/m. 110	Hamb. court. 56	Escompt. 3 1/2	Escompt. 3 1/2
Paris court. 1 % av. P. 2/m. 110	Hamb. court. 56		

### CHANGES DE BRUXELLES DU 13 JUILLET.

Amst. court. 143 1/2	A. Hamb. 3 1/2	A. Vienne 2/m. 87 1/2	A. Vienne 2/m. 87 1/2
2/m. 142 1/2	P. Londres 5 24 1/2	P. Hamb. 34 1/2	P. Hamb. 34 1/2
Hamb. court. 150 1/2	A. Paris 2 1/2		

### CHANGES DE FRANCFORT DU 13 JUILLET.